Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 80 (1944)

Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXXe ANNÉE — N° 12 25 MARS 1944

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative : Vaud : *Le programme minimum. — Quelques réflexions au sujet de la radio. — T. F. — Nécrologie : H. Dory ; Paul Henchoz. — A propos d'un concert de Pâques.* — Genève : U. I. G. - Messieurs : *Assemblée du 4 mars.* — U. I. G. - Dames : *Convocation.* U. A. E. E. : *Séance du 4 mars.* — Neuchâtel : *Comité central.* — Jura : *Nouvelles des sections ; Porrentruy et Courtelary.* — Informations : *Cours de langue polonaise.* — *F. I. A. I.*

Partie pédagogique : Georges Durand : *A propos de l'éducation à l'école.* — F. Riva : *Verlaine, enfant gâté.* — Informations : *Cours normal de travaux manuels.* — *Une intéressante tentative d'orientation professionnelle.* — Récitation. — Les livres.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

LE PROGRAMME MINIMUM

Sujet d'étude de la S. P. V.

La S.P.V., toujours consciente de ses devoirs, a entrepris d'étudier, chaque année, un sujet d'ordre pédagogique. En 1944, des commissions de districts réuniront les réflexions de nos collègues sur ce vaste problème : *le programme minimum.*

Il s'agit d'un travail de collaboration des instituteurs et des institutrices de tous les degrés.

Pour commencer, on relira sans doute avec intérêt l'introduction de notre plan d'études. Il n'est peut-être pas inutile de relever cette recommandation directive : *Que le maître n'oublie jamais qu'enseigner, c'est choisir...*

Mais faut-il choisir en pensant aux dix premiers élèves de nos classes, à l'élève moyen, ou plutôt à chacun d'entre eux, dont le développement est si particulier ?

Les psychologues ont révélé aux praticiens qu'avant un âge d'aperception donné, la moyenne de nos élèves ne saurait acquérir utilement telle notion considérée comme élémentaire par nos programmes.

Alors ne serait-il pas prudent de soumettre nos propositions précises au psychologue avant d'affirmer nos conclusions ?

Est-ce que le bon sens des maîtres primaires, leur intuition, leur habitude à découvrir l'enfant, leurs observations suffisent à déterminer que telle notion est accessible aux enfants de tel âge ?

Permettez-moi d'y revenir : loin de nous l'intention de médire de notre plan d'études ; ses instructions générales satisfont les pédagogues ; quant à son programme, il ne paraît contenir, à première vue, que les connaissances indispensables, *tout ce qu'il n'est pas permis d'ignorer.* Et pourtant, à l'application, nous savons ce qu'il en est : tout ce savoir vite oublié ne garantit pas le pouvoir de l'enfant...

Ne serait-ce pas une orientation différente que nous désirons, un esprit qui nous porterait à respecter mieux chacun de nos enfants, à tenir compte de leur âge réel de développement ; ne voudrions-nous

pas un enseignement plus social, plus humain ? Enfin des hommes plus solidaires ? Et le programme actuel nous empêche-t-il d'atteindre à cet idéal ?

Les avis peuvent différer.

Pourtant les éducateurs s'accordent sur ce point capital : la qualité doit primer la quantité. Il s'agirait donc, ce nous semble, de revenir aux éléments. Une constatation : nos élèves des classes normales à trois degrés, élèves de 7 à 16 ans réunis — que la nécessité de l'organisation des leçons oblige à travailler seuls, une partie du temps — se développent aussi bien que ceux des classes sélectionnées, à programme accéléré et chargé ; et leur capacité de juger des choses de la vie semble militer en faveur d'un programme minimum.

Mais je pense surtout à nos élèves mal disposés intellectuellement. Ceux-là surtout ne doivent pas être *gavés* qui, « pour être enrichis eux aussi d'une simple acquisition, réalisent avec leurs mains d'abord », avec l'indispensable secours de la motricité et de l'affectivité, avant d'acquérir un certain jugement.

C'est un but inaccessible de chercher à leur présenter en « cent visages » des notions trop nombreuses et leur communiquer surtout ce respect mutuel, cet esprit social auquel je faisais allusion plus haut, si nos programmes ne sont pas délestés et repassés par le creuset de la psychologie.

Combien d'élèves de nos classes ne tirent guère profit de l'enseignement de certaines disciplines parce que les difficultés dépassent leur entendement.

Ne faudrait-il pas d'abord établir un programme minimum destiné aux enfants normaux, mais peu doués dans le sens intellectuel ; ensuite, prévoir des programmes de développement assez souples d'adaptation, car notre intention n'est nullement de désirer niveler par le bas.

Nos programmes permettent toutes ces réalisations, nous dira-t-on !

Théoriquement, peut-être, pratiquement, moins.

Mais on prétend que beaucoup de maîtres ne veulent pas d'un programme réduit ; ils auraient le sentiment de rester sur place ; un programme minimum provoquerait chez eux de la lassitude ; ils préféreraient passer, fuir.

Nous n'y croyons pas : l'impression de brûler les étapes — d'effleurer pour courir un programme — est si décevante, voire déprimante. Et si nous nous abusons, que nos collègues nous le disent et nous en donnent les raisons. Du contact de toutes les opinions, de la mise en commun de nos expériences, des vœux pourront être élaborés, et soumis à un institut de psychologie de l'enfance, si vous le désirez.

A notre époque où les progrès techniques font défiler trop vite les choses les plus belles, sans nous laisser le temps de réfléchir et surtout d'aimer, l'étude d'un programme toujours mieux adapté à l'âge psychologique de l'enfant, l'étude du programme minimum me paraît susceptible de faire découvrir quelque remède à la dispersion de l'esprit de nos élèves.

Ce travail ne peut être conduit trop hâtivement. L'importance du

sujet, selon l'expression du président S.P.V., mérite toute notre conscience, et du temps.

C'est pourquoi les rapports de districts ne seront réunis qu'en automne 1944. Les présidents de sections seraient bien inspirés — s'ils ne l'ont pas déjà fait — en désignant leurs commissaires avant la fin de mars, avec un rapporteur de chaque degré, et un rapporteur général de district peut-être.

Le renvoi à l'automne est aussi motivé par la convocation des prochaines conférences officielles de districts. Nous ne voudrions pas nuire à la préparation du sujet imposé par le Département de l'instruction publique : *Problème de la formation civique et nationale des jeunes gens et jeunes filles de 16 à 20 ans.*

Les chefs nés apprécient toujours les bonnes intentions de leurs subordonnés administratifs ; les vrais ouvriers apportent avec enthousiasme leur pierre à l'édifice.

Le Département de l'instruction publique se réjouira de l'intérêt renouvelé que portent treize cents serviteurs de l'Ecole — les membres de la S.P.V. — aux questions pédagogiques : cette année, à celle du *Programme minimum.* *E. V.*

QUELQUES RÉFLEXIONS AU SUJET DE LA RADIO

La semaine dernière, un communiqué spécial annonçait, dans notre *Bulletin,* une émission hors série de radio-scolaire. Il s'agissait d'être tous à l'écoute pour entendre parler des œuvres de la Croix-Rouge, en particulier du Secours aux enfants des pays belligérants.

Quoique bien souvent déçue par les émissions de radio-scolaire, je n'ai pas voulu manquer celle-là. La séance terminée, je posai à mes petits cette question : « Qu'avez-vous entendu tout à l'heure ? »

— Beaucoup de bruit !

Réponse significative, hélas ! D'autres questions, plus précises, obtinrent aussi d'autres réponses, heureusement : La fanfare militaire ! Des chants ! Les avions et les bombes ! Mais l'essentiel ? Il fallut beaucoup creuser pour y parvenir.

Depuis longtemps, j'accumule des griefs contre la radio en général et la radio-scolaire en particulier. Je crois savoir que je ne suis pas la seule.

Les neuf-dixièmes des émissions ne sont pas pour les élèves du degré inférieur et je doute fort que les deux premières années intermédiaires en tirent grand profit. Pourquoi ? Eh bien, je crois que mon bonhomme de huit ans et demi, intelligent certes, a trouvé la réponse. Beaucoup de bruit ! *Trop* de bruits...

Il serait temps de faire le point. Avec cette mise en scène de tout, ces tam-tam, ces clameurs, ces beuglements, ces grincements que l'on veut suggestifs, on aboutit à une fatigue inutile. Certains enfants la secouent comme ils peuvent : chacun de nous connaît leurs multiples ressources ! Mais d'autres, les sages, les appliqués tendent l'oreille et

cherchent péniblement à discerner, à comprendre quelque chose. J'ai souvent observé leur expression.

Du profit ? guère. Du plaisir ? encore moins ! Une preuve. Lors de l'émission de Noël, au bout de dix minutes d'attente infructueuse, nous avons tourné le bouton magique. Et j'ai offert, à mes élèves soulagés, un chapitre de Pinocchio en guise de compensation !

En résumé, à mon avis, la radio, avec ses procédés acoustiques de mise en scène, va peut-être au-devant du fiasco. Ce que je critique, c'est l'abus, l'encombrement. Les accessoires nuisent souvent plus qu'ils n'aident à l'acquisition d'une connaissance. Tous les individus ne sont pas des imaginatifs, et même, pour ceux-là... un peu de discrétion, n'empiétons pas sur leur domaine, ils sauront toujours créer leur décor avec un rien. D'autre part, je prétends que nos enfants, les petits aussi, sont capables d'écouter quelque chose de sensé et d'instructif, qu'on peut le leur *dire* simplement, nettement et brièvement, avec art.

Le style imagé, la voix bien timbrée et nuancée sont, me semble-t-il, des moyens supérieurs. Suivant les sujets, qu'on adjoigne quelque notation de bruit ou quelque accompagnement musical pour créer une ambiance, soit. Mais je dis bien : suivant les sujets !

Yv. L.

TRAITEMENTS FIXES

Le comité de la Fédération a sur la planche suffisamment de pain : salaires minima, allocations devant compenser, dans toute la mesure du possible, l'augmentation du coût de la vie, caisse de retraite pour certaines catégories d'employés n'en possédant pas encore ou ne connaissant pas la reversibilité à la veuve et à l'orphelin, retraités ayant de lourdes charges de famille mais ne jouissant pas des allocations, caisse de prêts aux fonctionnaires, employés et ouvriers dans le besoin par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, etc.

Aujourd'hui, nos délégués seront réunis et entendront parler de tout cela. Il est, cependant, un ou deux points qui me tiennent à cœur :

1. Certes, nous avons tous peu ou prou, de la peine à tourner. Mais il est, plus mal lotis encore, des salariés dont les traitements trop bas ne peuvent assurer le pain quotidien. Il est des métiers que d'aucuns se plaisent à appeler « petits ». Pourquoi ? Parce qu'on s'y salit ? Parce qu'ils ne nécessitent pas d'études ?... Beaux Messieurs ! les voudriez-vous faire ? Non ! Sont-ils utiles à la collectivité ? Oui ! Alors permettez à ceux qui les accomplissent de vivre, assurés que vous êtes de ce qu'un bon vidangeur est plus nécessaire qu'un mauvais... ce que vous voudrez. Passons !

L'Etat ne peut demander à l'industrie privée, au commerce, d'assurer à leurs employés des salaires meilleurs s'il ne donne lui-même l'exemple. Quelque chose a été fait ; il convient de le reconnaître. Mais il reste encore à adapter. Il m'a plu d'entendre un collègue de comité appartenant à une classe supérieure de traitement déclarer que même

un salaire permettant de vivre sans plus est immoral en ce qu'il ne suffit pas à satisfaire certains besoins de l'esprit qui mettent l'homme au-dessus de la bête. C'est exactement ce que je pense.

2. Certains de nos collègues, lorsqu'ils furent mis à la retraite, ont vu porter leur pension de Fr. 4000.— à 4200.—, suivant les circonstances. Certes, à l'époque, ce geste fut le bienvenu. Mais à présent, il leur joue un mauvais tour en ce sens qu'il les empêche de participer à l'allocation de ménage comme à celle de famille, puisque, au-dessus de Fr. 4000.—, ils n'ont droit à rien. En effet, jusqu'à cette somme, la première allocation est de Fr. 120.— et la seconde de Fr. 180.— par an pour un enfant. Total : Fr. 300.—. Si la rente avait été maintenue à Fr. 4000.—, ce retraité avec un seul enfant à charge toucherait donc Fr. 4300.—, d'où, de par sa pension actuelle de Fr. 4200.—, un manque à gagner de Fr. 100.—. Et celui-ci s'augmente de Fr. 180.— par enfant. Il serait aisé de citer un cas où, s'il était à Fr. 4000.—, un retraité toucherait Fr. 110.— de plus *par mois*, somme qui serait la bienvenue chez ce collègue qui a huit enfants à charge !

Certes, des remplacements viennent parfois compléter la petite pension. Mais, outre que l'état de santé de nombreux retraités ne leur permet plus de reprendre du service, quand la guerre sera finie, il y aura tant de jeunes à placer que les vieux ne pourront solliciter emploi ; et comme le coût de la vie ira s'augmentant jusque, qui sait ? Dix ans après la fin des hostilités, vous voyez la situation...

3. Sauf erreur, le taux de restitution de la retenue pour service militaire pendant les vacances variant selon la période d'activité civile, plus on fait de service, moins l'on vous prend, la proportion entre le service pendant les vacances et le service total diminuant d'autant. Encore une chose à revoir.

Ces considérations, qui n'engagent que leur auteur, sont pour vous montrer, chers collègues, que vos soucis sont les nôtres et pour vous inviter à nous reneigner à l'occasion. *A. Chevalley.*

NÉCROLOGIE

† **Henri Dony,** notre membre honoraire, doyen des instituteurs vaudois, s'en est allé au bel âge de 92 ans. Dimanche, 13 février 1944, une suite nombreuse lui rendit les derniers honneurs, à Penthalaz.

Henri Dony était né à Bioley-Orjulaz, le 19 mai 1852. Il obtint son brevet en 1871, et enseigna à Bottens, de 1871 en 1873, à Bettens, de 1873 à 1880, et dès lors, à Penthalaz, jusqu'à sa retraite, en 1922, totalisant ainsi 51 années de service.

Il fut un excellent pédagogue, consciencieux et dévoué. Il a rendu de grands services à sa commune ; pendant de nombreuses années, il fut secrétaire du Conseil général, conseiller de paroisse, et fonctionna comme chantre durant toute sa carrière d'instituteur. C'était un modeste, fuyant les honneurs. A 91 ans encore, il participait aux élections et votations. Sa conversation, vive et enjouée, s'émaillait de nombreux mots de patois qu'il parlait couramment.

Il éleva une nombreuse famille. Il eut la joie de voir deux de ses fils, et plusieurs de ses petits-enfants, entrer dans la carrière pédagogique. Fait unique dans notre canton : depuis une dizaine d'années, Henri Dony put voir son fils aîné, retraité lui aussi.

A ses fils Georges et Lucien, nos collègues, à toute sa famille, va notre sincère sympathie. *C. R.*

† **Paul Henchoz.** En *Paul Henchoz* la *S. P. V.* et l'*Educateur* perdent un membre honoraire respecté, un fidèle et fécond collaborateur.

Ce fut un autodidacte. Avant de passer ses examens de brevet en 1895, il commença par enseigner ! Et tout en enseignant il s'instruisit ; au contact des enfants difficiles qu'il avait à éduquer à Serix, il apprit que la bonté réussit souvent où la sévérité exagérée échoue ; dans un établissement pauvre en moyens d'enseignement, il apprit à constituer lui-même sa documentation. Et toute sa vie il continua à *s'instruire en instruisant.*

Il fit bénéficier ses élèves, et ses anciens élèves, et ses collègues, et tout le public montreusien, voire romand, de son érudition qui embrassait tous les domaines. C'est ainsi qu'il collabora à l'*Educateur* comme à beaucoup d'autres revues, aussi bien par des articles purement pédagogiques que par des études plus techniques sur le dessin, le chant, l'histoire...

L'*Educateur* tient à exprimer à sa famille la grande reconnaissance qu'il porte à ce vénéré collègue. *A. Cx.*

A PROPOS D'UN CONCERT DE PAQUES

Dimanche 26 mars, à 16 h. 30, dans le Temple de Lutry, un chœur de 70 enfants, associé à l'Union Chorale de Lutry, exécutera, sous la direction de notre collègue Emery, avec la participation de l'Orchestre de chambre de Lausanne renforcé (direction : M. Victor Desarzens) et des meilleurs solistes du canton, trois cantates de Bach, Buxtehude et Haendel.

Ecole et famille, enfants et parents, fils et pères s'unissent pour chanter les plus purs chefs-d'œuvre de la musique religieuse.

Les membres du corps enseignant ne manqueront pas cette aubaine : Lutry leur réserve, comme d'habitude, un enchantement. *W.*

GENÈVE

U. I. G. - MESSIEURS

ASSEMBLÉE ADMINISTRATIVE ANNUELLE DU 4 MARS 1944

Belle « chambrée » à la Chesa, puisque, malgré la mobilisation, 80 collègues ont répondu à la convocation et ont pu « faire le point » à la fin de l'exercice 1943-44.

Après les souhaits de bienvenue à nos invités, c'est la lecture, par le secrétaire Genequand, du procès-verbal de l'assemblée statutaire de février 1943. Puis Ed. Gaudin nous donne connaissance de son rapport

présidentiel. Nonobstant la concision du rappel des faits, cette lecture durera un assez long temps, ce qui prouve combien fut intense l'activité du président et de ses collaborateurs durant l'exercice écoulé.

Les applaudissements nourris qui saluèrent la péroraison attestent que notre président a, pour son coup d'essai, réussi un coup de maître, tout comme sa brillante réélection aura dissipé les doutes que, modestement, il émettait au sujet de ses capacités de président lors des élections de l'an dernier.

Pour la première fois depuis longtemps, le comité sortant se représente in corpore aux suffrages de l'Union. Il est confirmé pour le prochain exercice et s'est constitué comme suit :

Président : Ed. Gaudin ; *1er vice-président :* Ad. Lagier ; *2me vice-président :* R. Uldry ; *secrétaire des assemblées :* Ph. Genequand ; *secrétaire du comité :* G. Bölsterli ; *vice-secrétaire :* A. Neuenschwander ; *trésorier :* R. Matthey ; *correspondant au Bulletin :* G. Borel ; *correspondant à la partie pratique de l'Educateur :* J.-J. Dessoulavy ; *membres adjoints :* P. Passello ; Ch.-E. Ducommun.

Une fois le rapport financier accepté, notre dévoué trésorier, R. Matthey, a la tâche ingrate de proposer une augmentation d'un franc de la cotisation, vu la hausse du montant de l'abonnement à l'Educateur. L'assemblée, dans sa majorité, entre dans ses vues.

DÉLÉGATIONS :

à la S. P. R. : Ad. Lagier, Ch. Duchemin, G. Bölsterli.
à la Fédération des fonctionnaires : Ed. Gaudin, G. Borel, J.-J. Dessoulavy.
à l'Ecolier romand : P. Passello.
au Bureau genevois d'adresses : P. Passelo.
à la Fondation « Pour l'Avenir » : S. Servettaz.
à la Fondation « Pro Familia » : S. Roller.
au Cartel d'Hygiène sociale et morale : A. Pautex.
à l'Association genevoise des maîtres d'éducation physique : P. Senglet.
à la Croix-Rouge suisse, Secours aux enfants : R. Jaquet.
aux commissions de nominations : G. Willemin, P. Panosetti, A. Neuenschwander, Ph. Genequand, G. Bölsterli, M. Béguin, A. Gaud, L. Villard, Fr. Tissot, U. Magnenat.
à la revision des comptes : H. Arm, H. Quiblier, R. Nussbaum, G. Kliebès, R. Chabert.

Pendant le dépouillement des divers scrutins, la parole est donnée au représentant du C. C. de la S. P. R., M. Rebetez, qui se plaît à constater la vitalité de la section genevoise ; à M. R. Mamin, de la S. P. V., qui souligne avec esprit tout ce qui sépare les Vaudois des Genevois (voyez... le lac !) mais surtout ce qui les unit (lisez : amitié sincère) ; à M. Rothen, qui nous transmet le salut cordial et les amitiés de la S. P. N. ; à Mlle A. Mongenet, de l'U. I. G.-Dames,

qui se félicite de l'entente qui règne entre sa section et celle des messieurs ; à Mlle E. Zingre, de l'U. A. E. E., qui nous remercie de l'appui qu nous avons fourni à cette association pour son admission au sein de la S. P. R.

Tous ces invités forment, pour l'U. I. G.-Messieurs, leurs vœux de prospérité et souhaitent une cohésion toujours plus complète entre les différents groupements de la S. P. R.

Second acte

Autour d'une table que la « malice des temps » n'empêche pas d'être honorablement garnie, se retrouvent, après la partie administrative, une quarantaine de collègues. La plus franche cordialité règne : il s'agit de fêter dignement nos nouveaux membres honoraires. Une seule, mais sérieuse ombre au tableau : l'absence de l'un d'eux, Alb. Rudhardt, retenu chez lui par la maladie. Un message lui est adressé, signé par tous les convives ; nos meilleurs vœux à cet excellent collègue, à qui l'Union doit tant.

Au dessert, le président remet le plat d'étain traditionnel aux jubilaires présents : Marc Gander, Ch. Gignoux, et leur souhaite une longue et paisible retraite. Au nom de ceux qui cessent leur activité pédagogique, Ch. Gignoux remercie, non sans émotion. Puis Ed. Gaudin a l'excellente idée de donner la parole aux anciens présidents : A. Claret, E. Paquin, Ch. Duchemin, qui évoquent les temps héroïques où ils dirigeaient les destinées de l'Union.

Nous avons encore le plaisir d'entendre les improvisations malicieuses de Ch. Grec, rédacteur du *Bulletin* et de Ch.-E. Ducommun, notre bulletinier. Et c'est la fin de nos assises annuelles.

Le cinquième « exercice de guerre » est clos. Un autre débute. Au travail, avec confiance malgré tout ! *G.-E. B.*

U. I. G. - DAMES

CONVOCATION

Vous êtes convoquées à l'assemblée générale du *29 mars, à 16 h. 45,* à la *Taverne de Plainpalais.*

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal ;
2. Communications du comité ;
3. Rapport des déléguées de l'Union aux différentes associations ;
4. Propositions individuelles.

UNION AMICALE DES ÉCOLES ENFANTINES

SÉANCE STATUTAIRE DU 4 MARS 1944

C'est avec un vif plaisir que Mlle Zingre, vice-présidente, souhaite la bienvenue à nos invités : Mlle Mongenet, présidente sortant de charge de l'U.I.G.-Dames ; Mlle Landry, déléguée de la S.P.V. ; MM. Rebetez,

délégué du Comité central de la S.P.R. ; Grec, rédacteur de l'*Educateur ;* Rothen, président de la S.P.V. ; Gaudin, président de l'U.I.G.-Messieurs ; ainsi qu'à Mmes Bondallaz et Passello, membres honoraires.

Empêchés de venir à notre assemblée, MM. Rudhardt et Borel nous ont envoyé un aimable message.

Se sont excusées : Mmes Audemars, Burner, Cullaz, Decorvet, Dubois, Guillermet et Thioly.

Démissions : Deux de nos collègues, Mmes Mauris et Ferrand-Foëx, ont pris leur retraite, mais toutes deux continuent à faire partie de l'Amicale ; nous les remercions de nous rester fidèles.

Admissions : Trois jeunes collègues ont demandé leur admission ; ce sont Mlles Bretton, Leclerc et Perrot ; deux d'entre elles étant excusées, seule, Mlle Leclerc peut être présentée aux membres de l'Amicale. C'est avec joie que nous accueillons ces nouvelles recrues.

Rapport de la présidente : Le procès-verbal de l'assemblée statutaire de 1943 lu et adopté, notre présidente, Mme Soguel nous présente son rapport : l'année écoulée a apporté une sérieuse amélioration à nos traitements ; c'est à Mme Passello, notre inspectrice, et à M. Grandjean, directeur de l'Enseignement primaire, que nous devons la réalisation de cette nouvelle échelle de traitements. A tous deux, nous réitérons l'expression de notre vive gratitude. Nous remercions vivement Mme Soguel pour tout son travail ; ses efforts ont été couronnés de succès.

Rapport de la trésorière et des vérificatrices des comptes : Le rapport de la trésorière lu par Mlle Léger et celui des vérificatrices des comptes par Mme Soguel ne soulèvent aucune discussion ; tous deux sont acceptés avec remerciements. Nous sommes contentes d'apprendre que l'état de nos finances est satisfaisant.

Rapport des déléguées : Mlle Theiler nous donne quelques renseignements sur le travail de la Fédération des fonctionnaires et sur l'activité de la C.I.A.

Mme Grangier, notre déléguée auprès de l'*Oeuvre internationale de secours aux enfants,* nous parle de notre protégé, Pascal Rusca. Après avoir payé sa pension et lui avoir envoyé quelques petits cadeaux dans le courant de l'année, il reste en caisse 80 francs. Si quelques personnes encore voulaient verser une cotisation, l'Amicale pourrait se charger d'un deuxième enfant.

Mlle Léger rappelle la campagne entreprise par *Pro Familia* en faveur de la famille. Mlle Laplanche nous met au courant des deux principales questions qui ont préoccupé le *Cartel d'hygiène sociale et morale :* exposition d'alimentation et enquête sur le niveau actuel du coût de la vie.

Mlle Hermatschweiler nous renseigne sur le rôle de l'*Alliance nationale des sociétés féminines suisses.*

Propositions individuelles : Mme Maystre, s'adressant à Mlle Mongenet et à M. Gaudin, demande s'il serait possible aux membres de

l'Amicale qui le désirent d'assister aux causeries organisées par l'U.I.G.-Dames ou Messieurs, et si, dans ce cas, l'heure de ces conférences pourrait être prévue dans les convocations. Mlle Mongenet et M. Gaudin sont entièrement d'accord et prennent note de la chose.

Après cette partie administrative, les représentants des sociétés amies apportent le salut cordial et les vœux de leur association à la plus jeune section de la S.P.R.

C'est ainsi qu'on applaudit Mlles Mongenet et Landry, MM. Rebetez et Grec ; tous deux insistent pour que nous prenions une plus large place dans l'*Educateur ;* MM. Rothen, Gaudin et Mamin ; ce dernier nous rappelle la chance que nous avons d'être maîtresses d'école enfantine (pas de programme !... et la confiance entière de nos élèves). Nous remercions encore nos invités de leurs aimables paroles et après avoir prolongé autour d'une tasse de thé cette séance statutaire et toute... amicale, nous nous séparons encouragés par la gaîté et la cordialité qui ont régné tout au long de cette assemblée. *M. L.*

NEUCHATEL COMITÉ CENTRAL

Mlle *Lily Vuille,* à Neuchâtel et M. *Willy Zwahlen,* à La Chaux-de-Fonds remplacent Mlle B. Luscher et M. Julien Rochat démissionnaires.

Dans sa séance du 26 février, le Comité central s'est constitué comme suit : *président,* Charles Rothen, Les Bayards ; *vice-président et secrétaire-correspondant,* Samuel Zwahlen, à Boudry ; *caissier,* William Porret, à Travers ;*secrétaire des séances,* Frédéric Burger, à Dombresson ; *assesseurs,* Arnold Jeanneret (Le Locle), Mlle Lily Vuille et Willy Zwahlen.

Dans la même séance, le Comité a pris connaissance des comptes de l'exercice écoulé et établi le budget pour 1944. — Déficit partout et refus d'accorder une subvention à la Commission romande pour le choix de lectures et à Pro Juventute qui désirait un appui financier en faveur du Journal des parents. Vu les déficits des exercices 1942 et 1943, la S. P. N. se trouve dans l'obligation d'écarter toute nouvelle charge en matière d'allocations.

M. Marcel Calame a été nommé en qualité de correspondant à l'*Educateur* pour les questions de pédagogie pratique.

A une exception près, les sections ont établi leur plan d'activité pour 1944. Si rien ne vient entraver la réalisation des projets présentés au Comité central, le bilan de l'année accusera une mieux-value réjouissante. Cependant, notre organe directeur désire charger le tableau de quelques sujets.

Il lui paraît nécessaire d'examiner la revision du programme minimum afin d'avoir un projet à soumettre aux autorités lorsque le problème se posera.

A ceux de nos membres qui n'aiment pas à se déranger, on pourrait offrir du travail à domicile. Le Comité central songe notamment

à leur proposer, par l'entremise des sections, d'établir des fiches de calcul mental, de géographie locale, de grammaire. Sans rompre avec leurs quiètes habitudes, ces collègues rendraient un grand service à l'enseignement. Leurs fiches seraient publiées. Quelle aubaine !

En huitième année, on désire des séries de problèmes en rapport avec les notions de mécanique qui figurent au programme.

Il y aura lieu aussi d'examiner quelques points touchant le matériel scolaire et l'enseignement de la grammaire.

Ces propositions seront présentées aux présidents de section, à l'issue de l'assemblée des délégués.

J'ajoute qu'à leur intention, le Comité central a élaboré un guide administratif.

Au cours d'une séance subséquente, MM. W. Perret et M. Calame, représentants du GREP, ont renseigné le Comité central sur le programme que cette nouvelle association pédagogique se propose de réaliser en précisant qu'elle entend poursuivre son œuvre en collaboration avec les sections de la Romande, mais sans empiéter sur leur domaine. Ils souhaitent que la SPN se rattache au GREP par un lien effectif en y adhérant comme membre collectif.

J.-Ed. M.

JURA

NOUVELLES DES SECTIONS *(suite)*

Porrentruy et Courtelary viennent de tenir leurs assises régionales. Toutes deux s'occupèrent, entre autres questions, de l'organisation des écoles complémentaires, ainsi que la commission pédagogique en avait émis le vœu et en prévision des thèses qui seront discutées au prochain congrès de Neuveville. Elles entendirent, à ce sujet, des rapports circonstanciés et documentés. A Courtelary, M. Girardin fit part de ses expériences et de l'organisation de ces cours, telle qu'il la prévoit. Il cita les disciplines essentielles qu'on devrait noter à leur programme : *Français :* rédaction de lettres usuelles, vocabulaire ; *quelques éléments du droit civil et commercial :* vente d'un immeuble, par exemple ; *étude des événements actuels pour en tirer des leçons d'histoire et de géographie ; répétition des opérations du calcul et de quelques problèmes de géométrie pratique.* MM. Moine et Montavon entretinrent l'assemblée de Porrentruy de ces mêmes problèmes.

A l'heure où, comme toutes les prévisions s'accordent à le laisser entendre, l'école complémentaire est en voie de devenir obligatoire sur toute l'étendue du canton au même titre que l'école primaire, il serait bon que le *Bulletin pédagogique* ou *l'Ecole bernoise* se fassent l'écho plus détaillé de toutes ces communications à moins que l'on ne songe à en commettre un ouvrage complet à l'occasion du congrès de cet été. Ceci pour aider tous ceux qui auront à assumer de nouvelles tâches : faire de nos adolescents des citoyens dignes de recevoir un bulletin d'électeur.

A. P.

INFORMATIONS

COURS DE LANGUE POLONAISE A L'INTENTION DES INSTITUTEURS

Sur l'initiative de M. le colonel Zeller, inspecteur des camps d'études pour internés, des cours de langue polonaise seront organisés à l'intention d'instituteurs suisses désireux de se mettre au service de la nation polonaise, après la guerre.

On sait que les vides seront graves en Pologne, dans tous les domaines de l'activité intellectuelle. Des instituteurs suisses connaissant le polonais auront l'occasion de se rendre utiles tout en se créant une situation favorable. Ces perspectives pourraient non seulement intéresser des instituteurs sans place, mais des maîtres particulièrement doués pour les langues et qui ne craindraient pas d'entreprendre une telle tâche.

Des cours de langue polonaise seront organisés dans le courant de l'été, sous la forme suivante :

une série de leçons hebdomadaires de 2 heures, au total 42 heures ;
pendant les vacances de Pâques, une semaine de cours de 36 heures, y compris des conférences sur la Pologne ;
enfin, dans les vacances d'été, une semaine de 50 heures de cours.

Au total, 128 heures. Le prix du cours complet est de 70 francs, si la participation est suffisante.

La S.P.R. et la S.L.V. ont d'emblée accueilli avec sympathie la proposition de nos hôtes polonais. Les instituteurs et les institutrices qui s'intéresseraient à cette généreuse entreprise sont priés d'en aviser le C. C., *Dr Ch. Junod, Delémont,* qui donnera tous les renseignements à ce sujet.

F. I. A. I.

La lettre suivante a été adressée à notre collègue Dumas, secrétaire général de la F. I. A. I.

Zurich et Delémont, 6 mars 1944.

M. Louis Dumas, instituteur, Ollioules (Var).

Cher collègue,

Nos deux associations ont pris l'initiative de proposer à nos collègues suédois de préparer la reprise des relations entre les associations nationales d'instituteurs groupés dans la F.I.A.I. dès que les circonstances le permettront. Nos collègues nous ont répondu avec enthousiasme qu'ils sont entièrement d'accord avec nous, et qu'ils attendent nos décisions à ce sujet.

Nous savons que vous serez heureux d'apprendre que les instituteurs suisses demeurent fidèles à leurs sentiments de confraternité internationale et nous nous empressons de vous communiquer ces nouvelles.

Permettez-nous d'y ajouter nos vœux les plus cordiaux pour vous et pour vos collègues. Nos pensées vont souvent à vous, par delà les frontières, et nous espérons avoir bientôt la joie de vous revoir et de renouer les liens qui nous unissent. Nous vous prions d'agréer nos salutations fraternelles.

Pour les Associations suisses d'instituteurs :

Le président de la S.L.V. : sig. Dr Boesch
Le président de la S.P.R. : sig. Dr Junod

PARTIE PÉDAGOGIQUE

A PROPOS DE L'ÉDUCATION A L'ÉCOLE

1. Dès l'abord, il faut distinguer les habitudes que l'école peut mettre en pratique de celles qu'elles ne peut qu'expliquer et illustrer verbalement, sans pouvoir les exercer dans la vie quotidienne d'une classe.

Exemples du premier cas : Le soin des cahiers ; le silence nécessaire à tout travail intellectuel collectif ; l'usage de lire avec des liaisons ; etc.

Exemples du second cas : L'hygiène dentaire ; la bonne tenue à table ; l'habitude d'obéir promptement à ses parents ; etc.

On aperçoit donc aisément que cette seconde catégorie ne constitue point une éducation morale proprement dite — je veux dire une détermination acquise dans le caractère et dans la volonté — mais seulement une instruction morale préparatoire, une connaissance préliminaire des réalisations à poursuivre ou des actes à éviter.

* * *

2. Le mot « éducation » peut s'entendre de deux façons. Au sens étroit, il prévoit la préparation du caractère et de la volonté en vue du bien individuel et social (gouvernement de soi-même). Au sens large, l'éducation évoque la naissance et la croissance des diverses aptitudes possibles à l'être humain et cela permet d'écrire des expressions telles que l'éducation intellectuelle, l'éducation physique ou l'éducation musicale, voire même l'éducation géométrique.

* * *

3. Pour contribuer à l'éducation des enfants, l'école dispose de deux moyens correlatifs : le climat de la classe et les méthodes choisies pour le travail. Certes, l'atmosphère de la classe dépend soit de la quantité et de la qualité des écoliers soit des capacités et du comportement du maître. Cependant elle relève encore des procédés adoptés pour le travail et de l'enthousiasme favorable qu'ils provoquent parmi la gent écolière. Exemple : Un jeu d'histoire dont voici la pensée directrice et le procédé de fabrication :

Choisir quelque 120 dates importantes mais différentes. Se procurer des fiches de la grandeur d'une carte postale et transcrire sur chacune une date qui sera le numéro servant au loto. Dessiner l'événement correspondant et accompagner le petit tableau obtenu de trois ou quatre lignes explicatives. Confectionner enfin les 120 tickets qui utiliseront les dates comme numéro de ce loto.

Un tel jeu, pratiqué en distribuant quatre fiches à chaque élève, signifierait une détente et un plaisir et laisserait dans la mémoire un

panorama historique infiniment plus résistant que tous les résumés appris à la maison. Le but serait ainsi d'intéresser l'enfant à l'histoire et non plus de lui apprendre quoi que ce soit par voie d'étude directe.

* * *

4. On déclare volontiers aujourd'hui que notre école est trop intellectualiste et je suis d'accord si l'on dénonce par cet adjectif la mémorisation abusive, les abstractions grammaticales prématurées, les hautes doses hebdomadaires pour l'allemand ou le latin, les chinoiseries de l'arithmétique soi-disant commerciale ou le formalisme verbeux avec lequel on risque de tuer l'esprit de la géométrie.

En revanche, cette caricature de la vie intellectuelle ne supprime point la nécessité d'un intellectualisme de bon aloi exigeant que l'on connaisse le sens des termes, que l'on sache s'exprimer le moins mal possible, que l'on comprenne un livre, que l'on acquière les éléments indispensables du calcul. Un tel intellectualisme reste la raison même de l'école, sa tâche essentielle. D'ailleurs, si nos classes ne devaient plus avant tout offrir la possibilité d'acquérir les techniques fondamentales, alors mieux vaudrait diminuer la scolarité et laisser entrer le plus tôt possible la jeunesse en apprentissage. Bien mieux que dans une classe nos garçons se trouveraient ainsi versés dans une activité concrète déterminée et toute baignée de ce savoir-faire pratique acquis par les travailleurs expérimentés, transmis aux novices et forcément ignoré d'un maître primaire ou secondaire.

* * *

5. Claire aura onze ans bientôt. Elle passe pour une bonne élève de sa classe, ce qui est relatif puisque cela dépend de la force de la volée, des travaux fixés pour les épreuves et de l'échelle d'appréciation adoptée. Elle m'a déjà parlé une ou deux fois d'une virgule dans les opérations mais je la laisse se débrouiller attendant qu'elle récolte éventuellement un quatre ou un trois. En revanche, je lui pose à l'occasion des petites questions comme la moitié de 58 ou la différence de 43 à 70. En toute sincérité, j'avoue que les réponses sont bien souvent piteuses et que je l'attrape encore à additionner sur ses doigts. Bien entendu, dans ma classe, le calcul oral va mal aussi et tellement qu'il faudrait trouver le temps de s'y entraîner 15 à 20 minutes chaque jour. L'aptitude à calculer vite et juste sur des données simples semble en effet une nécessité soit pour la vie pratique soit pour la suite des études et je me demande s'il ne faudrait pas sacrifier une partie des problèmes à la manipulation orale et rapide des mécanismes numériques.

* * *

6. L'aptitude à raconter convenablement ce que l'on a entendu paraît bien être encore une nécessité vitale et donc une tâche éducative importante pour l'école. A ce propos, et dans le but de réaliser une

expérience exacte, j'ai consacré à l'élocution et à la rédaction quatre débuts de matinée allant de 08.15 à 10.00, ceci dans un laps de temps assez court. J'ai lu nécessairement le chapitre Brun et Renard dans le roman du Renard, une aventure de Pinocchio, une seconde aventure de Pinnochio puis un conte d'Oscar Wilde, le Géant égoïste. Dans les trois premières séances, les cinq ou six plus courageux de la classe ont répété le récit et j'ai corrigé au fur et à mesure les phrases boiteuses tout ceci avant de prendre les plumes. Quant au conte d'Oscar Wilde, il a servi de contrôle et permis d'enregistrer des résultats très modestes mais certains. Dans cette perspective, je pense de plus en plus que la majorité de nos moins de treize ans se montre inapte à la vraie composition, j'entends à la création originale proprement dite et je crois que nous devrions nous borner systématiquement soit au compte rendu soit à la correspondance élémentaire.

* * *

7. Il est clair que l'école ne pourra jamais tout faire et que de plus en plus un choix motivé s'imposera. Pour l'effectuer, je propose les règles suivantes :

a) Déterminer les techniques indispensables pour l'école et pour la vie. Exemple : la récitation n'en est pas une.

b) Considérer ce minimum comme un but à atteindre. Exemple : La mémorisation géographique n'entre point dans ce but.

c) Envisager tout le reste (grammaire, problèmes, etc., etc.) comme le moyen de développer les aptitudes et de favoriser le climat de la classe. Exemple : La façon dont M. Juste Python présente le château fort mais sans vouloir utiliser la chose pour le vocabulaire ou la dictée.

d) Reculer de une ou deux années les notions qui sembleront plus tard moins difficiles. Exemple : La liaison du participe passé avec le complément direct.

e) Respecter les conditions de la vie intellectuelle en ne dispersant pas la semaine sur huit ou dix sujets différents. Exemple : Etudier la question d'un horaire mensuel.

Georges Durand.

VERLAINE, ENFANT GATÉ

Le 30 mars prochain, on célébrera le centième anniversaire de Verlaine. La gloire exceptée, son existence n'a rien d'enviable. On se demande si cette destinée « la plus mélancolique », au dire du poète lui-même, aurait pu être mieux dirigée. Elevé par une mère plus ferme (ferme n'est pas synonyme de dure ou autoritaire), Verlaine aurait-il été capable de développer sa volonté ? Avec une sensibilité comme la

sienne, avec l'esprit et l'intelligence dont il fait preuve, devait-il forcément être malheureux ? Faut-il admettre qu'on ne change rien au destin ? N'est-ce pas plutôt parce que les éducateurs ont souvent la tendance à confondre faiblesse et amour, à ne pas savoir élever ceux qui leur sont confiés, que tant d'hommes souffrent et sombrent ?

Verlaine a été un enfant gâté, un adolescent puis un homme à qui personne n'a tenu tête, sauf la maladie et la misère.

> « Des parents exceptionnels le gâtaient en fils unique qu'il était »,

écrit-il dans *Confessions*. Voici deux exemples. Il raconte que le premier jour où il fut conduit, comme interne, dans une école, il se sauva et retourna chez lui :

> « Je tombai plutôt que je n'arrivai dans la grande sombre salle à manger où l'on dînait. Dans les yeux, au fond peu surpris, dans les bras tendus presque d'avance et si vite autour de mon cou, dans les baisers doux et longs de ma mère et de ma cousine Elisa, vifs et barbus de mon père et de mon cousin, je perçus bien vite toute indulgence sinon quelque approbation de par derrière la tête. Et je me mis à pleurer délicieusement en expliquant mes raisons qui furent admises tout de suite, et plus tard paternellement, maternellement et mieux qu'amicalement combattues et réfutées. Convaincu que j'avais eu tort tout de même, je promis de me laisser reconduire à la pension le lendemain après-midi.
>
> Ce fut mon cousin qui se chargea de me reconduire et d'excuser ma fugue de la veille. »

Plus loin, Verlaine parle de sa jeunesse, des rentrées tardives après avoir absorbé trop d'absinthes :

> « Maman entra dans ma chambre comme elle avait coutume pour me réveiller.
>
> Elle poussa une grande exclamation qui se sentait pourtant d'une envie de rire et me dit :
>
> « Pour Dieu, Paul, comme te voilà ! Tu t'es au moins encore grisé ce soir. »

Il est facile de supposer que Madame Verlaine considère désormais son fils comme un adulte et répugne à le morigéner, mais que sa remarque est pénible. Ces faits la présentent comme une mauvaise éducatrice. Chaque fois que le poète parle de sa mère, elle apparaît comme une femme aimante mais débonnaire, incapable de le réprimander ou de lui refuser quoi que ce soit. Dans *Prisons* un passage est encore plus éloquent :

> « Les jeudis et les dimanches, ma mère, munie chaque fois d'une permission du procureur du Roi, venait me voir. O que pénibles et (douces) ces visites à travers deux grillages distants d'environ un mètre. Nul moyen de s'embrasser que d'un signe

de la main aux lèvres, de ne se parler qu'épiés derrière une porte, tout contre, pourvue d'un judas d'où on vous observe à loisir. N'importe ! ma brave mère tirait de sa poche un « Figaro » acheté à la gare, ledit « Figaro » arrangé ou plutôt allongé par torsion en forme de très fin fleuret, et me le passant à travers les grillages. Quelles émotions, jugez ! et quelles émotions à déployer puis à lire ce journal qui s'il m'avait été surpris ès mains, m'eût valu le cachot, la privation de visite, la suppression de la pistole et autre inconvénients. »

Il y a de la grandeur dans l'oubli de soi que l'affection dicte à cette mère. Mais pour elle, aimer c'est assouvir les fantaisies de son enfant, non l'encourager à renoncer au désir. Pourtant, l'excès même de son amour et de sa complaisance pour le poète lui gagne la sympathie du lecteur. Il est beau d'aimer comme elle aime, toutefois, son indulgence est excessive et la faiblesse n'est pas une qualité. Aussi comment ne pas déplorer une éducation si inconséquente et s'étonner que Verlaine n'ait pas réussi à dominer ses mauvais penchants.

Quant à Mathilde Mauté, l'épouse du poète, elle n'a guère su non plus, peut-être à cause de sa jeunesse, influencer Verlaine, bien que pour elle, par amour, et pendant près de deux ans, il cherche à se corriger de certains défauts et qu'il évite de boire. C'est que Mathilde croit rendre son mari heureux en le libérant de toute contrainte. Elle ne s'oppose pas à ce que Verlaine s'affranchisse de la seule discipline à laquelle il se soit soumis, et qui lui pèse, son travail à l'Hôtel de Ville. Dans ses *Mémoires*, Mathilde écrit :

« Comme avant tout, je le voulais heureux, je ne fis rien pour le dissuader de laisser aussi légèrement sa situation. Mon père nous offrit de venir habiter chez lui. Mon mari parut enchanté de cette combinaison qui le laissait libre. »

Dès lors rien n'empêche Verlaine de retomber dans ses travers, de se laisser aller à ses instincts. Personne ne lui a enseigné à s'astreindre aux obligations que toute vie comporte. Ni ses parents trop tendres, ni l'amour pour Mathilde, ni les malheurs venus à l'âge où l'on ne modifie plus son caractère. Est-il surprenant que Verlaine semble ignorer qu'on doit lutter contre soi-même ?

Que l'anniversaire du Pauvre Lélian,

« Les chutes de son cœur et qui furent les éléments uniques, entendez-le bien de cet orage, sa vie »

nous rappellent que la seule éducation dont un homme a besoin est celle qui le rend conscient de sa dignité. Elle seule lui permet de triompher des chutes du cœur. Mais toute victoire implique combat. En l'oubliant, nous risquons de ne former que des vaincus.

F. Riva.

INFORMATIONS

COURS NORMAL SUISSE DE TRAVAUX MANUELS ET D'ÉCOLE ACTIVE A SOLEURE 1944

La Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire organise son 53me cours normal de travail manuel et d'école active du 10 juillet au 5 août 1944 à Soleure. Le cours est placé sous le patronage du Département de l'instruction publique du canton de Soleure. La Confédération lui assure son appui financier. Le comité ainsi encouragé a décidé l'organisation des cours suivants :

A. *Cours techniques :*

1. Cours préparatoire : Première à 4me années scol. 3 semaines, du 17 juillet au 5 août ;
2. Cartonnage : 4me à 6me années scol. 4 semaines, du 10 juillet au 5 août ;
3. Travail sur bois : 7me à 9me années scol. 4 semaines, du 10 juillet au 5 août ;
4. Travail sur métaux : 7me à 9me années scol. 4 semaines, du 10 juillet au 5 août ;
5. Modèles réduits : 7me à 9me années scol. du 27 juillet au 5 août.

B. *Cours didactiques :*

6. Ecole active, degré inférieur : 1re à 3me années scol. 3 semaines, du 17 juillet au 5 août ;
7. Ecole active, degré moyen : 4me à 6me années scol. 3 semaines, du 17 juillet au 5 août ;
8. Ecole active, degré supérieur : 7me à 9me années scol.
   a) Centres d'intérêt 19 juillet au 5 août ;
   b) Biologie du 19 au 27 juillet ;
   c) Physique-chimie du 27 juillet au 5 août ;
9. Culture de la musique populaire : du 10 au 15 juillet ;
10. Dessin technique à l'école primaire et primaire supérieure : du 10 au 18 juillet ;
11. Dessin au tableau noir : du 10 au 15 juillet.

Pour obtenir le programme complet ainsi que la feuille d'inscription il y a lieu de s'adresser au Département de l'instruction publique de son canton, ou bien à l'une des expositions scolaires de Bâle, Berne, Fribourg, Lausanne, Locarno, Neuchâtel et Zurich ou enfin à la direction du cours (M. W. Gisiger, dir. d'école, Soleure).

Les inscriptions pour le cours doivent être envoyées au Département de l'instruction publique de son canton pour le 17 avril 1944 au plus tard. Le directeur du cours se fera un plaisir de donner à chacun les renseignements dont il pourrait avoir besoin.

UNE INTÉRESSANTE TENTATIVE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Dans la « Neue Aargauer Zeitung » du 22 septembre 1943, M. E. Burren, instituteur, commente une intéressante tentative d'orientation professionnelle, dont il serait souhaitable que les autorités communales s'inspirassent ; en outre, de telles expériences contribueraient très nettement à renforcer la vie municipale, tout aussi menacée par le « centralisme cantonal » que les cantons par les interventions du pouvoir central. C'est d'ailleurs un aspect du problème du « centralisme » qu'on néglige un peu trop.

« Les autorités scolaires de la commune de Niederlenz (Argovie) ont demandé aux artisans, commerçants et producteurs agricoles du village de bien vouloir se tenir à leur disposition une fois par semaine, pour initier les élèves de la classe supérieure de l'école primaire à leur profession, 31 personnes, représentant 19 professions, acceptèrent cette invitation.

Parallèlement, les autorités scolaires demandèrent aux parents d'autoriser leurs fils à travailler successivement, une fois par semaine, pendant l'après-midi de congé, chez ces maîtres d'état. Chaque écolier fait un stage de deux après-midi chez le même employeur. Lorsqu'un métier plaît particulièrement à l'enfant, celui-ci peut fréquenter l'atelier du maître d'état autant qu'il en a envie, mais seulement après qu'il a achevé son stage chez tous les maîtres d'état des professions désignées.

Chaque employeur reçoit des autorités scolaires des directives. Il doit montrer à l'enfant non seulement les côtés agréables du métier, mais aussi l'initier aux travaux les moins agréables. Il doit le rendre attentif aux inconvénients de la profession, aux possibilités de gain, à la durée de l'apprentissage et du travail, au capital nécessaire pour s'établir, le mettre au courant des conditions de travail et de salaire.

En même temps, le maître d'état observe l'habileté et les dons de l'écolier ; il note sur le questionnaire remis par les autorités scolaires ses observations relatives à l'attention, à l'initiative, au sens de l'ordre, au comportement, au caractère, à la ponctualité, à la volonté, à la persévérance, etc. ; si l'enfant lui semble propre à embrasser ou non la profession. De son côté, celui-ci doit remplir un questionnaire sur chacune des professions qu'il a essayées et indiquer s'il désire s'y consacrer ou non. A la fin de l'année scolaire, les élèves sont soumis à un examen psychotechnique.

Sur les 11 écoliers de la 6e classe, 2 seulement avaient déjà choisi une profession. Quelques-uns d'entre eux ont fréquenté 16 ateliers, sacrifiant ainsi 32 après-midi de congé. Sur les 19 professions, 9 ont été retenues par les écoliers.

« La lutte syndicale » du 26 février 1944.

(Communiqué par N. B.)

RÉCITATION

CHANSON VERTE

Le matin clair a mis comme tous les matins
une frise de pigeons blancs
au volet bleu de ma fenêtre.
Le monde, on croirait, vient de naître,
tout neuf et parfumé de thym...

Pour mon plaisir, aussi je vais cueillir
dès que le jour se lève,
le seneçon et le plantin
et un nouveau petit bonheur chaque matin...

Thyde Monnier.

PERCE-NEIGE

Dans le jardin de février
s'agitent les clochettes frêles
des perce-neige par milliers.
Prêtez l'oreille
pour écouter le carillon
que seuls entendent le gazon,
et les petites graines,
et l'abeille et le bourdon,
et la sève au cœur des chênes...

Germaine Arel.

LES LIVRES

Notes sur l'évangile de Jean par René Pache.

De nombreux éducateurs, à l'heure actuelle, se penchent sur les textes bibliques et cherchent à comprendre et à expliquer les révélations de Dieu. M. René Pache, docteur en droit, a écrit dans la série des *Guides pratiques pour l'étude de la bible* des notes sur l'évangile de Jean en 36 leçons. L'auteur cite de nombreux textes en relation avec le but de cet évangile, les preuves de la divinité du Christ, son éternité, son omniscience, sa toute-puissance, sa sainteté, son amour, son humanité, sa mort expiatoire.

La dernière leçon a pour sujet la foi. La foi ne se produit jamais sans l'aide de Dieu, mais elle est offerte à tous et comporte toujours une décision personnelle. N'importe qui peut croire, mais pour croire il faut se confier comme un enfant. Croire c'est comprendre qui est Christ, venir à Lui, s'approprier Sa personne et Son œuvre et Le suivre désormais. Sans la foi, l'homme est perdu. La foi est la volonté de Dieu pour tous les hommes.

Pour avoir la foi, il faut se laisser convaincre par les preuves que Dieu nous donne dans Sa Parole et par un acte de volonté soumettre tout son être à Dieu.

Nous recommandons cette étude à tous les éducateurs.

H. Cœytaux

1872

Les questions financières sont toujours plus ardues, qu'il s'agisse de placer des fonds ou d'en emprunter.

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements que vous pourriez désirer dans ce domaine.

N'hésitez pas à nous consulter !

SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

LAUSANNE NYON AIGLE MORGES

Capital-actions et réserves : Fr. 195 000 000

Winterthur Vie

« Winterthur » Société d'Assurance sur la Vie

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, met son expérience à la disposition de tous ceux qui pourraient avoir besoin de ses services. Bulletin mensuel de placement et d'informations et notice adressés gratuitement sur demande.

6

Foyer pour collégiens et gymnasiens

à Lausanne (hors de ville)

créé pour les jeunes gens aux études dans les établissements secondaires cantonaux.
Vie de famille. Aide dans les devoirs. Salle de gymnastique. Terrain de jeux.
S'adresser à la **Direction du Foyer, chemin des Lys 18, Lausanne.**

44

46

JEUNES FILLES

AUXILIA école de perfectionnement.

Assure votre avenir. Nombreuses et intéressantes situations d'éducatrices. Culture générale indispensable à toute vocation. Classe d'application. Début d'année scolaire: 20 avril 1944.
Avenue Tissot 16, Lausanne, Tél. 3 42 18. Mme S. Marsens, directrice, fondatrice.

Ls. *Berset*

LAUSANNE / 11, rue Haldimand / A l'étage

23

Confection et mesure
dames, messieurs, enfants
Habille avec distinction

Vous trouverez, dans notre nouveau catalogue N° XI

cent nouvelles idées pour l'école active

& SCHUBIGER WINTERTHUR

Demandez-le nous

14

MONTREUX, 1er avril 1944 LXXXe année — N° 13

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :
Educateur : Alb. RUDHARDT, GENÈVE, Saint-Jean, 17. Bulletin : Ch. GREC, VEVEY, Torrent, 21
Administration et abonnements :
IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.
Chèques postaux II b 379.
Responsable pour la partie des annonces : Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : Suisse : Fr. 9.— ; Etranger : Fr. 12.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Quelques biographies

POUR PAQUES

A. van Berchem
Adèle Pélaz, 1850-1940 . . . . . **3.—**

J.-F. Cabrières
Booker Washington **3.75**

Geisendorff-Des Gouttes
Savonarole **4.75**

J. de Mestral Combremont
La maréchale Catherine Booth Clibborn . . rel. **5.—**, **3.—**
La noble vie d'une femme : Joséphine Butler rel. **6.—**, **3.75**
Vinet, esquisse de sa physionomie morale et religieuse rel. **6.50**, **4.50**

E. de Montmollin
David . . . . . **6.—**

Th. D. Pache
David Livingstone **3.50**

B. et H. de Perrot
Un soldat chrétien : Raymond de Perrot, 1900-1925 cart. **4.50**, **3.—**

E. Stickelberger
Calvin . . . . . rel. **5.50**, **3.50**

A. Wautier d'Aygalliers
Un homme, le pasteur Charles Wagner **3.40**

A. Williams
Georges Williams, pionnier des Unions Chrétiennes . . **2.80**

LIBRAIRIE PAYOT

LAUSANNE ▪ GENÈVE ▪ NEUCHATEL ▪ VEVEY ▪ MONTREUX ▪ BERNE ▪ BALE